



## Reparations locatives en fin de bail

Par **nathalie**, le **29/08/2008** à **21:37**

Bonjour, j'ai loué un appartement durant 1an et demi. J'ai effectué mon état des lieux de sortie début aout 2008, tout s'est très bien passé, la propriétaire a indiqué sur l'état des lieux RAS pour l'ensemble de l'appartement (faut dire que je l'avais tres tres bien nettoyé, c'est la moindre des chose et je n'ai pas eu le meme chance quand je suis entrée dans l'appart il etait déguelasse...bref). Une seule chose a été noté au niveau de mon entrée , je cite: "papier peint état général bon, sauf à coté du placard", en effet, j'ai eu un chat qui a mis 2coup de pattes sur le mur et la donc un peu griffé. La tapisserie est griffé donc pas lisse sur une hauteur de 10 cm et une largeur de 2 cm. La tapisserie n'est pas du tout arrachée, je veux dire qu'il n'y a pas du tout de trou blanc à l'endroit des griffures. La propriétaire vient de m'informer qu'elle allait refaire faire toute l'entrée à cause de cette griffure et qu'elle me retiendra le montant sur mon depot de garantie. A t elle le droit de me decompter l'ensemble de l'entrée? Je trouve ça un peu rude car je lui ai rendu un appartement nickel (ce qu'elle a reconnu) mis à part cette petite marque située à la jointure de la porte d'un placard et du mur... Pour info l'appart est reloué le 1er septembre selon ces dires donc cela n'est pas un obstacle à la relocation... merci de m'aider, merci pour votre reponse celle ci m'aidera nathalie

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **15:50**

La réponse est NON dans la mesure où, lors de l'état des lieux contradictoire à la fin du bai, elle ne semble y avoir mis aucune réserve. En cas de problèmes, rapprochez-vous de l'ADIL départementale.